

tampon de ouate hydrophile imbibé de Iosoforme pur, mais avec beaucoup de douceur à cause de la sensibilité de la partie; ne cessez que quand l'épiderme est décapé. Rasez les cheveux si l'antrax siège à la nuque. Placez ensuite sur la région plusieurs compresses de gaze simple imbibées d'éther. Recouvrez les d'un morceau de taffetas gommé pour ralentir l'évaporation et fixez le tout par une bande. Recommandez au malade ou à un membre de sa famille de soulever l'angle supérieur du pansement toutes les heures, la nuit comme le jour, et de verser par ce point du pansement une quantité d'éther suffisante pour imbiber les compresses. Continuez ce traitement pendant deux ou trois jours. Si le traitement doit agir l'on remarque que l'inflammation rétrograde et la guérison arrivera d'une manière certaine en moins d'une semaine. Même si l'on emploie le traitement abortif, il ne faut pas négliger le traitement général tel qu'indiqué plus haut.

Traitement curatif — Si l'on voit que malgré le traitement abortif l'inflammation au lieu de diminuer augmente au contraire, il faut alors recouvrir la partie malade et dépasser cette partie au moins deux pouces, d'un pansement au Iosoforme (solution à 1,400.) chaud, épais et très humide. Renouveler le pansement trois fois par jour.

Quand la suppuration est évidente ouvrir avec un bistouris, incision linéaire, faire une grande ouverture de manière à donner une large issue au pus. Puis laver la cavité avec une solution chaude de Iusoforme à 1,00. Ne pas chercher à faire sortir le pus en pressant sur la tuméfaction. Quand la partie sphacelée semble vouloir se détacher l'enlever en sectionnant au besoin avec des ciseaux les parties adhérentes.

En employant le traitement général sus indiqué et le traitement curatif je n'ai jamais vu d'antrax demander plus de quatre semaines pour guérir complètement et en écrivant quatre semaines j'ai en vue des antrax larges car les autres guérissent en moins de trois semaines.

ANTRAX DIABETIQUE

Si l'on trouve du sucre dans les urines d'un sujet souffrant d'antrax le traitement change.

Il faut instituer le traitement antidiabétique.

Il faut avoir bien soin d'avertir la famille de la gravité extrême du cas, en expliquant que dans le diabète toute complication précipite la crise finale.

Ne pas donner de sérum, ne pas ouvrir l'antrax avec un bistouris, se servir du thermocautère et seulement quand on a la main forcée par le pus, car chez ces malades les opérations sont le point de départ d'accidents rapidement mortels. Appliquer le même traitement local antiseptique que je viens de décrire, s'attendre à tout et ne s'étonner de rien.

Docteur FRANÇOIS de MARTIGNY.

A propos du dernier rapport de l'assemblée du Collège de Médecins et Chirurgiens

Mon cher confrère,

Je vois dans le Journal de Médecine et de Chirurgie, No 18 (28 septembre 1907) à la page 288:

Dr Laurendeau re. amendements à la loi médicale. Il demande que le Bureau suspendant les règlements, lui donne la permission de transformer son avis de motion en motion. Adopté.

Si la rédaction n'y voit pas d'objection, je vous envoie copie des propositions que j'avais alors présentées afin que vous puissiez les faire paraître dans un prochain numéro.

Veuillez me croire, Votre tout dévoué,

ALBERT LAURENDEAU.

Dr LAURENDEAU — Re. Amendements à la loi médicale.

Considérant :

Qu'il est nécessaire d'amender l'acte médical :

Aut sujet du curriculum des études médicales ;

De l'exercice illégal de la médecine ;

Pour établir un Conseil de discipline ;

Pour organiser un Bureau Provincial d'Examineurs.

Considérant : Que la Législature a refusé durant la dernière session, d'accorder la plupart des justes réformes que la profession médicale a sollicitées ;

Considérant : Qu'il est probable que des élections provinciales, auront lieu avant longtemps ;

Proposé par Albert Laurendeau, secondé par Adam Plante :

Qu'une commission spéciale composée des membres du Comité de législation, de MM. François de Martigny, J. E. D'Amours et Adam Plante, dresse la liste des amendements à l'Acte médical que le Bureau des Gouverneurs désire voir adopter par la Législature, — avec raisons à l'appui, — et envoie ce rapport à chacun des médecins de la province, afin que ceux-ci puissent, durant les prochaines élections, choisir des députés qui rendront justice à la profession médicale.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTREAL

Seance du 5 Novembre 1907

Sous la présidence de M. Marien.

Membres présents : MM. Bourgouin, Bourgeois, Boucher, Dion, Décary, Dufresne, Fournier, L. A. Gagnier, Grenier, Hervieux, Lesage, Lebel, Laramée, Loir, Marien, Malouf, Masson, Mercier, Marcil, de Martigny (F.), Racicot, Valin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lue et adopté.

L'ordre du jour comprend :

1. Traitement de la constipation chronique par M. Bourgouin.

M. Bourgouin passe en revue très détaillée, les diverses causes qui provoquent la constipation, et appuie sur le traitement.

2. De l'importance de la diététique dans le traitement des maladies par M. Valin.